

**Décision du 2 février 2023 portant subdélégation de signature pour la direction chargée du secrétariat général du groupe de la Caisse des dépôts et consignations**

CDC-DSD23018

La directrice de la direction chargée du secrétariat général du groupe de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 211-1, L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 portant délégation de signature pour la direction chargée du secrétariat général du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

**Article 1**

Subdélégation est donnée à M. Patrick Laurens-Frings et à M. Vincent Rigaudière, directeurs adjoints auprès de la directrice chargée du secrétariat général de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée du secrétariat général du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

**Article 2**

Subdélégation est donnée à :

1° M. Patrick Viry, responsable du service d'appui au management, à la gouvernance et à la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la gestion des fonctions transverses, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Mme Catherine Ollivier, responsable du service de la responsabilité sociétale et environnementale de l'Établissement public, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'Établissement public, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° Mme Chantal Surin, responsable du service du pilotage opérationnel de la continuité d'activité de l'Établissement public, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la mise en œuvre des procédures d'urgence et de poursuite d'activité, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

### Article 3

Subdélégation est donnée à M. Vincent Rigaudière, directeur de la direction chargée de la performance opérationnelle, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de sa direction.

Subdélégation est donnée à :

1° M. Franck Geiger, responsable du département « pilotage budgétaire et gestion des dépenses » ainsi que du département « projets, outils, support contrôle interne », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Mme Marie Nonorgue, responsable du département « performance opérationnelle, pilotage économique et facturation », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° Mme Anne Notté, responsable du département « consulting interne », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

### Article 4

Subdélégation est donnée à M. Pascal Jahan, directeur de la direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de sa direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, ainsi que ceux liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire.

Subdélégation est donnée à :

1° M. Stéphane d'Estribaud, responsable du département « l'immobilier », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses et les actes liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Mme Isabelle Roger-Gendarme, responsable du département « services à l'occupant », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° M. Arnaud Lompriez, responsable du département « maîtrise des risques », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

4° Mme Monique Lauradoux, responsable du département « gestion de sites », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des

marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

5° M. Olivier Grall, responsable du service « conformité, performance, transformation », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Subdélégation est donnée à Mme Katia Bouyer à l'effet de signer tous actes relatifs aux diplômes et aux certificats de condition d'exercice de Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 en sa qualité de responsable pédagogique.

## **Article 5**

Subdélégation est donnée à Mme Myriam Kabylo, directrice de la direction chargée des achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de sa direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses et tous actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Subdélégation est donnée à :

1° Mme Geneviève Pascal, responsable du département « achats généraux et de l'immobilier », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° M. Thomas Jouany, responsable du département « performance et achats SI, numérique et, appui au développement économique » ; à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° M. Youri Cignetti, responsable du département « achats fonctions transversales, bancaires, financières et de solidarité ». à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

## **Article 6**

Subdélégation est donnée à M. Patrick Laurens-Frings, directeur de la direction chargée des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de cette direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Laurens-Frings, subdélégation est donnée à M. Pierre Glinel, directeur adjoint des systèmes d'information et responsable du département « plateforme de services » de la direction chargée des systèmes d'information, et à Mme Valérie Brami, directrice adjointe des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés à l'article 6, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la direction chargée des systèmes d'information de la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

## **Article 8**

Subdélégation est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Michael Corbin, responsable du département « finance » de la direction chargée des systèmes d'information ;

2° M. Pierre Guiserix, responsable du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information ;

3° M. Jean-Christophe Barbeau, responsable du département « politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Laurens-Frings, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « solutions et données transverses » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Véronique Régis, responsable du service environnement de travail collaboratif ;

2° M. Hajer Ouerghi, responsable du service gestion de la donnée ;

3° M. Ludovic Mansuy, responsable du service centre de services numériques.

## **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Corbin, subdélégation est donnée à Mme Catherine Morel, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions au sein du département « finance » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

## **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guiserix, subdélégation est donnée à M. Raphaël Ruiz, responsable du SI prêteur, et à M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Ruiz, responsable du SI prêteur, et de M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, subdélégation est donnée à Mme Valérie Mendy à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

## Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Barbeau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions du département « politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Emmanuel Chesneau, responsable du service transitions professionnelles ;
- 2° M. Sébastien Lanau, responsable du service paiements et recouvrement ;
- 3° Mme Katia Cady, responsable du service gestion des droits et projets inter-régimes ;
- 4° Mme Isabelle Guignonet, responsable du service pilotage ;
- 5° M. Thierry Robert, responsable du service « direction de programme de mutualisation des SI CDC/SRE » ;
- 6° M. Renaud Scardina, responsable du service finances et développement ;
- 7° M. Damien Jacquemard, responsable du service plateforme retraite, référentiels et relation Clients ;
- 8° Mme Hélène Vergne, responsable du service support, expertise et Data ;
- 9° M. Franck Peccolo, responsable du service handicap et solidarités.

## Article 13

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 2 février 2023,

Catherine Mayenobe